



Commune de Rochefort

Rapport du Conseil communal au Conseil général

à l'appui d'une demande de crédit relative
à la réfection et l'amélioration de la route d'accès
au secteur inférieur du Burkli, à Chambrelieu

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les conseillers généraux,

1. Introduction

L'accès routier au secteur inférieur du Burkli, à Chambrelieu, constitue un des tronçons routiers que le Conseil communal entend rénover et, dans la mesure du possible tenant compte de la configuration et de la topographie des lieux, améliorer.

Si ces travaux s'avèrent dans tous les cas nécessaires, l'exécutif les a toutefois reportés du fait d'un projet immobilier sis au Champ-du-Burkli pour lequel votre Autorité a d'ailleurs été consultée précédemment (transactions immobilières, étude accès/desserte, plan d'alignement).

Il convient dès lors de ne pas lier exclusivement la présente demande de crédit à ce projet immobilier mais comprendre la volonté du Conseil communal de privilégier l'option de la simultanéité dans la conduite de ces deux importants dossiers, ce pour d'évidentes raisons de synchronisation/planification mais également financières et techniques.

S'agissant du projet immobilier en question, la dernière opposition frappant le projet immobilier a été levée et aucun recours n'a été déposé auprès du Conseil d'Etat. Il convient dès lors d'engager une nouvelle étape en vue de la sanction définitive par l'exécutif cantonal des plans de quartier et d'alignement du secteur, après quoi la demande de permis de construire pourra être déposée.

Dans ce cadre, le Canton exige préalablement que les engagements de la Commune soient formalisés par les actes législatifs que sont des arrêtés octroyant les crédits nécessaires en vue de la réalisation des travaux.

Ceux-ci portent sur deux éléments distincts, soit la réfection de l'amélioration de la route d'accès au secteur du Burkli et la réalisation de la mesure de séparatif No 10 prévue notamment dans le Plan général d'évacuation des eaux usées (PGEE).

Le présent rapport porte sur la réfection et l'amélioration de la route d'accès au secteur.

2. Aspects techniques

Comme chacun le sait, la configuration du secteur inférieur du Burkli est particulière et offre des options relativement restreintes en terme d'améliorations.

Afin d'établir un projet cohérent, tenant compte des particularités et de la topographie des lieux, mais également en vue de d'assurer le respect les normes en matière de trafic (VSS), le Conseil communal s'est adjoint dans ses réflexions les services d'un bureau d'ingénieurs, par ailleurs le même qui avait réalisé précédemment la première étude inhérente à l'accès du secteur.

Les travaux proposés – hors mesure PGEE No 10, qui fait l'objet d'un rapport séparé – portent sur trois volets distincts, soit :

a) La réfection de la chaussée

Très simplement, celle-ci est rendue nécessaire de par son état actuel.

b) Des mesures d'évacuation des eaux

A l'heure actuelle, lors de fortes précipitations, l'eau s'écoule sur la chaussée et termine sa course sur la route nouvellement communale du Pré-Vert puis sur des terrains privés situés sur le territoire communal de Boudry.

c) Mesures de trafic

L'idée consiste à mettre en œuvre plusieurs mesures qui permettront de doter le secteur d'une infrastructure permettant une meilleure cohabitation et un confort amélioré pour les utilisateurs de la chaussée.

Le Conseil communal vous donne ci-après de plus amples détails sur les interventions projetées :

- Formalisation du tracé naturel de la chaussée dans le virage à hauteur du No 83 du Burkli via l'inscription d'un droit de passage au profit de la commune de Rochefort. En contrepartie, une servitude d'utilisation portant sur deux places de stationnement, sis sur un bien-fonds privé communal, sera octroyée au propriétaire concédant le droit de passage ;
- Création d'un trottoir « refuge » dans le virage ;
- Réfection d'un mur en moellons existant ;
- Marquage au sol ;
- Aménagement d'une place d'évitement. Sur ce point, il est utile de relever que les accès routiers au futur quartier pourront de fait être utilisés comme place d'évitement, le procédé s'imposant naturellement et le promoteur ayant précédemment admis ce principe ;
- Extension de l'éclairage public ;
- Création d'un mur de soutènement pour places de parc longitudinales ;
- Elargissement ponctuel et remise en état des banquettes ;
- Création de grilles/dépotoirs routiers supplémentaires ;
- Remise en état de la cunette bordant la route, avec infiltration des eaux ;
- Adaptation de la signalisation (limitation de vitesse à 30km/h) ;
- Réfection de l'enrobé bitumineux.

Pour de plus amples informations, vous trouverez ci-joint un plan de situation vous présentant le projet. Pour plus de détails, le rapport technique peut être consulté au Bureau communal de Rochefort.

En termes de planification, il est pour l'heure difficile d'établir quand les travaux en question débiteront dans la mesure où ceux-ci seront engagés de façon coordonnée avec le projet immobilier, ce dernier, au-delà de la sanction des plans de quartier et d'alignement, devant encore faire l'objet d'une procédure de demande de permis de construire et sans doute d'une phase de commercialisation.

Malgré cette incertitude, l'exécutif a planifié ces travaux dans le courant de l'exercice 2022. Au gré de l'évolution de la demande de permis de construire qui sera déposée, ceux-ci pourront être avancés ou reportés.

3. Aspects financiers

Le coût total des travaux a été devisé par le bureau d'ingénieurs mandaté. Celui-ci est estimé à **CHF 480'000.00**. A noter que la marge d'erreur, de l'ordre de 20%, mentionnée par l'ingénieur est intégrée à celui-ci.

Le crédit ainsi sollicité correspond à un maximum dont nous déclinons ci-après le détail :

Installation de chantier	CHF	42'000.00
Enlèvement et évacuation enrobé	CHF	18'500.00
Extension éclairage public	CHF	38'800.00
Elargissements ponctuels et réfection banquettes	CHF	20'700.00
Couche de réglage de fondation	CHF	29'100.00
Pavage et bordures	CHF	3'600.00
Création trottoir "refuge"	CHF	5'200.00
Mise en œuvre revêtement bitumineux	CHF	93'100.00
Grilles et dépotoirs supplémentaires	CHF	6'500.00
Remise en état cunette, infiltration	CHF	23'300.00
Caniveaux	CHF	19'400.00
Réfection, renforcement mur en moellons	CHF	29'100.00
Mur de soutènement places de stationnement	CHF	38'800.00
Signalisation verticale et horizontale	CHF	8'100.00
Ingénierie, suivi du chantier	CHF	64'600.00
Divers et imprévus (10%)	CHF	39'200.00
Total de la demande de crédit TTC	CHF	480'000.00

De ce montant, il y a lieu de déduire les taxes d'équipement qui seront dues par le promoteur du projet à la délivrance du permis de construire. Sur une base estimée d'un volume de 1000m³ pour chaque bâtiment et de la surface totale des biens-fonds impactés par le projet (17'800 m²), ladite taxe générera une recette de l'ordre de **CHF 155'000.00**. Celle-ci, ventilée à raison de 40% sur le compte routier (recettes d'investissements), réduira l'investissement net de **CHF 62'000.00**.

4. Coût de fonctionnement annuel

Le coût de fonctionnement annuel du crédit, qui viendra impacter le compte du trafic (classification fonctionnelle 6150) se décline ci-après.

Montant du crédit		CHF	480'000.00
./. Recettes d'investissement (taxe d'équipement)		CHF	62'000.00
Montant du crédit net		CHF	418'000.00
Amortissement, selon RLFinEC	2.00%	CHF	8'360.00
Charges d'intérêts (taux moyen)	1.77%	CHF	7'400.00
Coût de fonctionnement annuel		CHF	15'760.00

5. Conclusion

Le secteur inférieur du Burkli, de par son urbanisation existante et projetée – qui constitue une volonté des Autorités comme en témoigne son affectation –, mérite une attention particulière en terme d'accès, tant pour les véhicules que pour les autres utilisateurs. Pour notre collectivité, il relève de l'obligation de doter le secteur d'une route d'accès appropriée, ainsi offrir à de futurs administrés et familles des conditions de vie agréables. La desserte d'un quartier en est une composante.

Comme évoqué ci-avant, la topographie et les spécificités du lieu restreignent considérablement la marge de manœuvre des Autorités. Néanmoins, le projet qui vous est présenté constitue une solution appropriée qui répond aux normes VSS applicables en matière d'accès/trafic.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal vous demande de bien vouloir lui octroyer le crédit sollicité en acceptant le présent rapport et l'arrêté s'y référant.

Dans l'intervalle, et en demeurant à votre entière disposition pour tout complément d'information, nous vous prions de croire, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, à l'assurance de notre considération distinguée.

Rochefort, le 30 novembre 2020

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le secrétaire,

Le président,

A. Lazeyras

D. Humbert-Droz

Annexes : **1 plan de situation.**
 1 arrêté.



Commune de Rochefort

ARRETE

du Conseil général de Rochefort

relatif à l'octroi d'un crédit inhérent à la réfection et l'amélioration
de la route d'accès au secteur inférieur du Burkli, à Chambrelieu

Le Conseil général de Rochefort,

Vu la Loi sur les communes du 21 décembre 1964,

Vu la Loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC), du 24 juin 2014,

Vu le rapport du Conseil communal du 30 novembre 2020,

a r r ê t e :

Article premier -

Un crédit d'engagement de **CHF 480'000.00**, dont à déduire des recettes d'investissement découlant de la perception de la taxe d'équipement, est accordé au Conseil communal en vue de procéder à la réfection et à l'amélioration de la route d'accès au secteur inférieur du Burkli, à Chambrelieu.

Art. 2. -

La dépense sera portée au compte des investissements « 6150 Trafic / N50100 » et amortie au taux de 2%.

Art. 3. -

Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté à l'expiration du délai référendaire.

Rochefort, le 11 décembre 2020

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le secrétaire,

Le président,

Nicolas Jutzet

Jean-Michel Künzi